

DÉPARTEMENT
Saône et Loire

DE DEMIGNY 71150

Séance du 27 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le 28/01/2026
ID : 071-217101708-20260127-03_2026-DE



Date : 27/01/2026

Numéro : 03-2026

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 3

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 15

DATE DE LA CONVOCATION

22/01/2026

DATE D’AFFICHAGE

30/01/2026

L’an deux mille vingt-six, le 27 janvier à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Pascale PERIER, Florence BOURNAT, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Patrick CHARLES, Jean-François SIRANDRE, Gérald NEVORET, Guy CONON, François MAUCHAND, Mickael PAVAT.

Absents excusés : Mr Christophe JACQUEMARD, Mmes Christiane DEBATTY, Fernande HELENA.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, Mme Manon JOLIVET.

Pouvoirs : Mme Fernande HELENA a donné pouvoir à Mme Marie-Claire DILLY

Mme Christiane DEBATTY a donné pouvoir à M. Patrick CHARLES

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Finances – BUDGET 2026 – Autorisation de mandatement

Mme La Maire expose au Conseil Municipal qu’une collectivité territoriale, qui n’a pas adopté avant le 1er janvier de l’exercice son budget, ne peut engager, liquider et mandater que des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.

Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu’à l’adoption du budget, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser Mme La Maire à :

- **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER** les dépenses d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 comme indiqué ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le 28/01/2026

ID : 071-217101708-20260127-03_2026-DE



Opération d'équipement	Budget Primitif 2025	25%
Voirie	277 431 €	69357€
Bâtiment	62500€	15625€
Equipements divers	3500€	875€
TOTAL	343 431€	85857€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme La Maire à **ENGAGER, LIQUIDE, MANDATER** les dépenses d'investissement avant le vote du BUDGET PRIMITIF 2026 comme indiqué ci-dessus.

POUR EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire,
La Maire, Marie-Claire DILLY